



Moratoire sur le charbon jusqu'à ce que le captage et le stockage du CO₂ fonctionnent de façon fiable

A l'avenir, les centrales au charbon ne devraient plus rejeter de CO₂ dans l'atmosphère car il est prévu de le séparer des gaz rejetés pour ensuite le stocker dans le sol. C'est en tout cas ce que promettent les promoteurs de la technologie dite « CCS » (*Carbon Capture and Storage*, capture et stockage du dioxyde de carbone). Les anciennes mines ainsi que les gisements de pétrole et de gaz doivent absorber le CO₂ condensé dans le cadre de ce procédé encore non expérimenté.

Le WWF est fondamentalement favorable aux technologies qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. Néanmoins, le fait de savoir si le stockage en profondeur du CO₂ à grande échelle fonctionne sans mettre en danger l'environnement reste aujourd'hui incertain. Des études montrent en outre que la technologie CCS ne pourra être commercialisée qu'en 2020 au plus tôt et qu'elle ne sera abordable qu'à partir de 2030. Ce qui est sûr, c'est que la technologie CCS nécessite elle aussi une grande quantité d'énergie et qu'elle est coûteuse.

Le danger est donc que les entreprises énergétiques tentent d'utiliser le CCS comme cheval de Troie afin de construire de nouvelles centrales au charbon. Les politiques ne devront pas céder à de vagues promesses concernant la construction de centrales conventionnelles qui seront par la suite équipées de la technologie CCS. Le WWF demande donc un moratoire sur les nouvelles centrales au charbon. Avant que la technique ne soit en mesure d'être commercialisée, aucune autre infrastructure ne doit être construite. De tels moratoires existent par exemple au Danemark (pour les centrales au charbon) et en Nouvelle-Zélande (pour les centrales qui fonctionnent avec des combustibles fossiles). Le canton de Bâle-Ville prévoit également d'instaurer au niveau législatif un moratoire pour les centrales au charbon.

CCS-ready – un beau rêve

La construction de nouvelles centrales au charbon est actuellement justifiée par le fait qu'elles sont « prêtes pour le CCS ». Si la technologie CCS fonctionnait – comme cela est prétendu – il serait alors possible de la mettre immédiatement en application dans les centrales.

Malheureusement, cette affirmation n'est bien souvent rien de plus qu'un simple coup de pub : le seul fait que de la place soit réservée aux infrastructures CCS sur le terrain d'une nouvelle centrale au charbon ne signifie pas que la centrale est prête à en être équipée.

En effet, si l'on s'empresse d'utiliser le terme « prêt pour le CCS », il convient néanmoins de tenir compte du fait qu'il faut bien plus qu'une place destinée aux appareils techniques pour faire fonctionner la capture et le stockage du dioxyde de carbone. Quatre dimensions sont particulièrement importantes :

- **La technologie de capture du CO₂**: pour une capture du CO₂ fonctionnelle, plusieurs composants d'une centrale au charbon, comme les turbines à vapeur ou l'alimentation en électricité au sein de la centrale, doivent être modifiés. Or, ces modifications doivent être prévues dans la construction d'une centrale.
- **Transport du CO₂**: la capture et le stockage efficaces du CO₂ requièrent également que le CO₂ capturé soit acheminé vers les entrepôts définitifs. Ainsi, une centrale au charbon digne d'être dite « prête pour le CCS » doit donc présenter des documents



- de planification détaillés pour le transport du CO₂. Pour ce faire, un plan doit être approuvé par les autorités de l'aménagement du territoire et la population locales.
- **Stockage du CO₂**: afin de garantir un stockage du CO₂ efficace, il convient d'identifier un entrepôt géologiquement adéquat qui soit suffisant pour stocker les émissions de CO₂ de la centrale. Comme pour le transport, le stockage du CO₂ nécessite des documents de planification similaires.
 - **Fonctionnement du système dans son ensemble, modèle économique et plan financier** : pour affirmer qu'une centrale est « prête pour le CCS », il ne suffit pas de pouvoir faire fonctionner l'un des trois composants mentionnés jusqu'à présent. Il faut également garantir le fonctionnement du système dans son ensemble. Par exemple, les mandataires éventuels chargés du transport et du stockage du CO₂ doivent être identifiés et un modèle économique pour la réalisation de toute la chaîne du CCS doit être présenté. Un plan financier établissant les coûts d'équipement de la centrale avec la technologie CCS doit également être soumis.

Une centrale au charbon dite « prête pour le CCS » doit au moins satisfaire aux conditions mentionnées dans ces quatre dimensions. Néanmoins, même si ces conditions sont remplies, la dénomination « prête pour le CCS » ne constitue pas la garantie que la centrale sera effectivement dotée ultérieurement de la technologie CCS. Des incertitudes concernant l'évolution de la technologie peuvent conduire au fait que la technologie CCS se développe de façon complètement différente à ce qui est prévu aujourd'hui et que plusieurs décennies soient encore nécessaires avant que la technologie ne soit effectivement utilisable à grande échelle.

Si une centrale non équipée pour la technologie CCS est construite, les gérants de la centrale se trouvent alors en position de négociation vis-à-vis des politiques. C'est pour cette raison que le WWF demande un moratoire sur les nouvelles centrales au charbon, jusqu'à ce que la technologie CCS soit commercialisable.